



LE MONDE

JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 24, numéro 7

4^s

Lors du dîner-gala du 70^{ième} anniversaire
de la Société de droit Lord Reading

Le respect de la diversité transcende la règle de droit



■ Le Jeune Barreau de Montréal a 120 ans.
Bon Anniversaire au JBM

La très honorable ex-juge en chef de la Cour suprême du Canada, Mme Beverley McLachlin a traité d'un thème qui lui est cher depuis longtemps : vivre avec la diversité, la tolérance, l'intolérance et l'art de vivre ensemble dans la société.



Travailler ensemble
pour un monde meilleur

Comment réagir lorsqu'un litige ou des allégations d'irrégularités menacent la situation financière ou la réputation d'une organisation?

Faites appel dès maintenant aux professionnels chevronnés des Services de juricomptabilité et de soutien à l'intégrité d'EY.

- ▶ Enquêtes et conformité
- ▶ Réclamations et litiges
- ▶ Gestion de la preuve électronique
- ▶ Analyse juricomptable de données
- ▶ Intervention en cas de cyberincidents

Pour en savoir plus, communiquez avec nos leaders ou visitez-nous à ey.com/ca/fr.



Meilleure la question, meilleure la réponse.
Pour un monde meilleur.

Benoît Legault

Associé
benoit.legault@ca.ey.com
+1 514 874 4637

François Auclair

Chef d'équipe senior
francois.auclair@ca.ey.com
+1 514 879 6685

Julie Bellemare

Chef d'équipe senior
julie.bellemare@ca.ey.com
+1 514 879 2686

Aïsha Brillant

Chef d'équipe senior
aisha.brillant@ca.ey.com
+1 514 879 8273

Une femme de la Renaissance

Par HON. MORRIS J. FISH, C.C., Q.C.

Quel plaisir pour moi de me retrouver ce soir parmi tant d'amis, tant de confrères et tant d'anciens collègues, notamment Pierre Michaud, mon ami et juge en chef lorsque je siégeais sous sa surveillance à la Cour d'appel du Québec.

Et quel plaisir pour moi de me retrouver parmi tant de jeunes avocats et avocates qui constituent ensemble l'avenir de notre profession.

I felt especially honored, my friends, when David Ettedgui, the Society's former president, asked me to introduce Chief Justice McLachlin. Until David added: "I need hardly remind you that Chief Justice McLachlin needs no introduction. So keep it short."

And so I shall.

But making it short simply enhances the challenge. A great sage, who was asked to prepare a five-minute droscha, or sermon, retreated to his study for days to prepare, emerging only to attend to the necessities of life. Finally, his son knocked on the study door and asked the sage why it was taking him so long to decide what to say in his short sermon. The sage replied, "Son, my problem is not to decide what to say. My problem is what to leave out! "

And what to leave out in an introduction of Chief Justice McLachlin is a particularly daunting challenge. Especially since I was instructed to keep it short.

So I won't mention her 36 honorary degrees. Or her stunningly rapid rise through the judicial system. More rapid, said the president of the B.C. law society, than any of his cases!

Beverley McLachlin was appointed to the County Court of Vancouver in 1981 and, a few short years later, to the Supreme Court of Canada, with brief stopovers as a Justice of the Supreme Court of British Columbia, the British Columbia Court of Appeal and a brief return, this time as Chief Justice,



Me Morris Fish, juge retraité de la Cour suprême du Canada, juriste en résidence chez Davies Ward Phillips Et Vineberg à Montréal.

to the Supreme Court of British Columbia. Finally, in 2000, beginning her tenure as the longest serving Chief Justice of the Supreme Court of Canada.

Still striving to keep it short, I won't mention that the American College of trial lawyers recently created the Chief Justice Beverley McLachlin Access to Justice Award, nor that she has been appointed a judge of Hong Kong's Court of Final Appeal.

What I do want to say is that our honoree is a Renaissance Person, a distinguished jurist, an accomplished pianist, a gourmet cook, the author of a cookbook, and author as well of a recently-published mystery novel.

Beverley McLachlin has been a role model for lawyers and judges, male and female, in Canada and abroad,. She is possessed of a sharp intellect, an ingrained sense of fairness, a passion for justice and a passion for access to justice.

As Chief Justice, she decided that the Court would not sit on Rosh Hashanah or Yom Kippur, so as not to deprive its Jewish members of their traditional right to sit on any appeal they wished to hear.

Finally, a personal note of appreciation.

While I was a member of the Court, my beloved wife Judy, of blessed memory, suffered from an extended illness. Throughout those years, the Chief Justice and her ever thoughtful husband, her consort Frank McCardle, took care at all court functions to ensure Judy's comfort and happiness.

It has been said that gratitude is the everlasting memory of the heart. Beverley and Frank, je me souviens.

Le respect de la diversité transcende la règle de droit

Je suis énormément honorée d'être nommée comme membre honoraire de la Lord Reading Law Society. It is a great honour and pleasure to be recognized as someone worthy of membership in the Lord Reading Law Society, as a person you deem worthy of the deep and important values for which the Lord Reading Law Society stands for.

It is those values, and the importance of maintaining them, that I would like to signal tonight in my brief remarks to you – in particular the value of respect for diversity.

Diversity is our reality. The people of Canada comprise people of different religions, races and genders, living together. Debates about what religion symbols may be worn in public or what ethnic groups should be allowed to immigrate to Canada cannot change that reality. As former Chief Justice Antonio Lamer wrote of the reconciliation project between Indigenous and non-Indigenous Canadians, "Let's face it, we are all here to stay." We have two options. The first is to reject the reality of diversity and adopt policies of exclusion. The second is to accept the reality of diversity and work together in a spirit of respect, to create space for all. The Lord Reading Law Society, from its inception, has stood firmly for the second option.

Cette année, la Société de droit Lord Reading marque son soixante-dixième anniversaire. This year, the Lord Reading Law Society celebrates its 70th Anniversary. This particular anniversary is significant for a number of reasons – not least because it reminds us of the Society's beginnings.

Revenons soixante-dix ans en arrière. Le Canada et le monde, venaient de marquer la fin de deuxième guerre mondiale – 1948. The second World War was finally, after a horrendous struggle, shuddered to its conclusion. The world was still reeling in collective shock at the discovery of the horrors of the Holocaust and the atrocities that one group



La très honorable ex-juge en chef de la Cour suprême du Canada, Mme Beverley McLachlin a traité d'un thème qui lui est cher depuis longtemps : vivre avec la diversité, la tolérance, l'intolérance et l'art de vivre ensemble dans la société.

of human beings had succeeded in inflicting on another group of human beings. Many millions of lives had been lost in battle. And many millions had been lost in gratuitous killings – murders based on race, religion, and deemed mental and physical deficiencies. The questions were on everyone's tongue – how could this happen? Why did this happen? How can we be sure it never happens again?

The world, as it entered the final years of the fourth decade of the twentieth century, said "Never Again," and determined to eradicate discrimination and build a new world in which rights would be respected and disputes resolved peacefully. The method chosen was the law. Across Canada, beginning with Saskatchewan in 1947, province after province enacted human rights codes, prohibiting discrimination on the basis of personal characteristics. A Canadian, John Humphries, helped draft the United Nations Declaration of Human Rights, and the nations of the world signed

on. International Conventions were adopted to rebuild nations and improve health and living standards throughout the world. The International Court of Justice was established to resolve boundary disputes between nations, so often the cause of wars in the past. And international law brought into being a new network of trading relationships.

Malgré tous ces efforts, la discrimination n'était pas éradiquée d'un seul coup. Ce n'était pas si facile que ça. The laws set out rights in elegant form and hopeful tone, but discrimination proved stubbornly resistant to their efforts. Voilà l'incident qui a donné naissance à la Société de droit Lord Reading.

Le Barreau du Québec a l'époque proposait de tenir sa réunion a Mont Tremblant. L'hôtel qu'il a choisi avait une certaine politique – Jews were not permitted to enter the hotel where the Bar Convention was to be held. This prevented Jewish lawyers – comprising almost one-quarter of the membership of the bar – from attending the meeting of their own law society. They asked for a change of venue, but to no avail. In the end, they found themselves excluded, unable to participate in the deliberations of the society that governed their profession. When we think about the horrors of the Holocaust that had only recently been revealed to the world, when we realize that lawyers everywhere were busily drafting human rights codes at this very time, this act of discrimination seems incomprehensible.

Mais, le mal peut parfois devenir le générateur du bien. Good can sometimes come from bad. Les avocats juifs ont décidé d'agir. Et le résultat était la naissance du Lord Reading Law Society. il y a soixante-dix ans. Out of discrimination, was born the Lord Reading Law Society, devoted to promoting the interests of Jewish lawyers in the profession and human rights in general.

The renowned British jurist, Lord Bingham, after retiring as President of the Supreme Court of the United Kingdom in 2010, published his foundational work, the Rule of Law. In his tome, he eloquently and succinctly articulated the deep conception of the rule of law created by the jurisprudence of western courts in the decades following World War II. He listed many requirements for the rule of law, but for our purposes tonight, I summarize them by saying that the rule of law requires three things: first, governance by laws, not men; second, laws made by a democratically elected representative legislature; and third, an irreversible minimum protection of fundamental human rights norms by an independent, impartial judiciary.

In 1982, Canada confirmed its commitment to these tenets – and in particular constitutional protection for fundamental human rights and equality – by adopting the Charter of Rights and Freedoms. With the adoption of the Charter, the guarantee of the fundamental rights of all Canadians became irreversible.

I had the great good fortune to be appointed as a judge in 1981 and to serve until the end of 2017. My judicial career thus has tracked the entire arc of the Charter. Je me compte tellement heureuse d'avoir eu le privilège de travailler avec ce document remarquable pendant tout le chemin de ma carrière judiciaire. Et je suis fière de ce que ce pays a accompli pour créer des droits humains et la justice ici et

L'Association de droit Lord Reading

Fondée en 1948, l'Association de droit Lord Reading est la voix collective des juristes juifs de la province de Québec. À la suite de la fusillade dans la synagogue Tree of Life à Pittsburgh, en Pennsylvanie, la Société a publié la déclaration suivante:

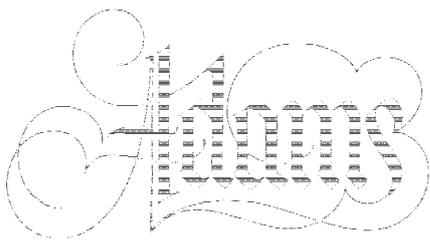
Nous condamnons avec la plus grande fermeté l'horrible massacre d'innocents fidèles juifs dans la synagogue Tree of Life, à Pittsburgh, samedi dernier.

Le racisme sous toutes ses formes ne peut être toléré. Tout au long de l'histoire, chaque fois que le racisme a pris naissance, il a déchiré le tissu de la société civilisée et conduit à une violence effrénée à l'encontre des minorités et peuples vulnérables.

Nous nous joignons à la communauté de personnes de bonne foi afin d'offrir nos condoléances et notre soutien à la communauté juive de Pittsburgh ainsi que notre fervent espoir de parvenir à un rétablissement rapide et complet de tous les blessés.

Inna Nekhim
President

Frank M. Schlesinger
Chair of the Human Rights Committee



DEPUIS 1850

GRAVURES ADAMS INTERNATIONAL LTÉE

POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFREUR

EN-TÊTES DE LETTRES
ENVELOPPES
CARTES D'AFFAIRES

INVITATIONS
ANNONCES
COUVERTURES, ETC.

SYSTÈME DE GESTION DE COMMANDES EN LIGNE

**S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS
GRATUITS OU UNE SOUMISSION**

5690, BOUL. THIMENS
ST-LAURENT, QUÉ. H4R 2K9
FAX (514) 937-9316
TÉL. (514) 937-7744
adamsoe@adamsengraving.com

MONTRÉAL & TORONTO
1-888-232-6729

ailleurs dans le monde. I was proud to serve in an era when Canada, not especially known for its protection of rights in the past, developed a deep rights jurisprudence, which has been recognized and admired throughout the world.

But we live in changing times. A new wind is sweeping the world, a wind that is cold and harsh and cares less about rights than swift solutions and certain ends. In eastern Europe – Hungary, Poland, Russia and the Ukraine, we see nationsresiling.... from commitments to an independent judiciary and the rule of law made in a moment of democratic euphoria after the fall of the Berlin Wall. In Turkey, judges languish in prison without having been judged by a fair and independent judicial complaints process, such as we expect in Canada. In Venezuela, the Supreme Court has been routed and replaced by judges more conciliatory to the President. And in the United States, we watch a President undermining respect for the judiciary by calling judges who rule against his orders "so called judges", and see unfold before our eyes a process for choosing Supreme Court Justices that politicizes the Court and lessens its credibility as an independent body determined to uphold fundamental rights and protect unpopular minorities. We live, some fear, in a time of unravelling, when faith in the irreversible protection of fundamental rights is once again in jeopardy. I believe they are wrong – that an independent justice system and human rights will prevail. The alternative – loss of rights, arbitrary law and oppression – is neither what the world wants or needs.

Canada still stands firmly for the protection of rights by an independent and impartial judiciary. But we should not take this for granted. Maintaining rights is an ongoing process; le travail n'est jamais fait; la tâche jamais accomplie. I had hoped, when I stood here tonight on this special occasion, to say that after seventy years, the work of the Lord Reading Law Society is done. But sadly, I cannot. Despite the great progress we have made in securing human rights over the last seven decades, there are still those who seek to deprive religious minorities of their rights, still those who fail to see the evil in discrimination.

So I simply say, "Thank you for the work you have done in the furtherance of human rights; and may it continue it in the future".

Merci de m'avoir honorée et d'avoir reçu mon mari et moi si gentiment. Et merci, surtout, pour tout ce que vous avez fait à travers des années pour promouvoir les droits humains et la cause de justice pour tous.

Trois ténors de la juricomptabilité lancent leur cabinet-boutique

Par Emmanuelle Gril

André Lepage, Luc Marcil, Alain David. Trois noms bien connus de la juricomptabilité, des pionniers dans leur domaine. Des professionnels de renom dont la réputation n'est plus à faire. Aujourd'hui, ils se lancent dans une nouvelle aventure en mettant sur pied leur propre cabinet boutique. Entrevue avec les trois mousquetaires de la juricomptabilité!

La complicité est palpable entre les trois professionnels qui se connaissent depuis plusieurs années, et ont même œuvré au sein des mêmes cabinets. Autant dire qu'il était écrit dans le ciel qu'une association verrait le jour. Même s'ils plaisaient et rient ensemble sans se faire prier, ils retrouvent bien vite leur sérieux pour parler de leur « bébé », un cabinet boutique spécialisé en juricomptabilité, LMD, pour Lepage Marcil David Juricomptables.

Des professionnels chevronnés

Le projet a commencé à germer dans la tête d'André Lepage il y a quelques mois. Ce dernier est Fellow comptable professionnel agréé et détient également les titres de CA - expert en enquêtes et juricomptabilité (CA•EJC), de Certified in Financial Forensics de l'American Institute of Certified Public Accountants (CFF) et d'Examineur agréé en matière de fraude (CFE). Il est aussi un ex-policier. « Durant pratiquement toute ma carrière, j'ai travaillé au sein de grandes organisations ou de grands cabinets - CN, Deloitte, Navigant, EY - et à ce stade de ma vie professionnelle, j'avais envie de plus de liberté et d'autonomie », dit-il.

C'est ce qui l'a poussé à contacter son ami et ancien collègue, Luc Marcil, qu'il connaissait bien pour avoir travaillé avec lui chez Deloitte et Navigant. Ayant une grande expérience en juricomptabilité, Luc Marcil est avocat, comptable professionnel agréé et détient également les titres de CA •EJC et de CFF. « Pour ma part, j'étais déjà parti à mon compte. C'est une expérience très positive et j'ai été très



Dans l'ordre habituel, André Lepage, Luc Marcil et Alain David, trois CPA qui lancent le cabinet Lepage Marcil David Juricomptables.

enthousiaste lorsqu'André m'a proposé une association », raconte-t-il.

Quelques jours plus tard, comme quoi le hasard fait bien les choses, André Lepage croise Alain David, CPA, CA, CFF, CFE avec qui il avait déjà travaillé au CN et chez Deloitte. Pour sa part, Alain David possède une vaste expérience en juricomptabilité et il a notamment développé au cours des années une solide expertise en évaluation de préjudices économiques dans le cadre de réclamations d'assurance à la suite de sinistres. Alors membre du cabinet d'experts-comptables BDO, Alain David s'est dit lui aussi prêt à faire le saut.

« Si l'on m'avait demandé avec qui je souhaiterais monter ma propre boîte, j'aurais nommé Luc et Alain sans hésitation », se réjouit André Lepage. Le projet a peu à peu mûri durant l'été et a vu officiellement le jour le 1er novembre.

Des enjeux complexes

Les trois professionnels aux commandes de Lepage Marcil David Juricomptables ou LMD, se passent donc de présentation. Ils ont tous trois œuvré pour les cabinets les plus prestigieux, et ont mené à bien des mandats complexes et d'envergure, dont certains les ont menés aux quatre coins

Volume 24, numéro 7

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec)
 H1L 4Y5
 (514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
 Internet : www.lemondejuridique.com
 Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef
André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction
Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes
Louis-Benjamin Gagnon

Publicité
 642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec) H1L 4Y5
 Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution
Zacharie Gagnon

Abonnement:
Mme Jeanne D'Arc Tissot
 Téléphone: (514) 353-3549

Infographie
Image-innée

Photographie
Paul Ducharme, Photographe

Le Monde Juridique est publié par
 Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: *André Gagnon*

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
 L'abonnement est de 40 \$ par année.
 (On peut aussi se la procurer à la librairie
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).
 COPYRIGHT 2018 - LE MONDE JURIDIQUE.
 La reproduction totale ou partielle des articles est
 formellement interdite sous peine de poursuite.

Une femme de la Renaissance <i>Par Honorable Morris J. Fish</i>	3
Le respect de la diversité transende la règle de droit Allocution de la Très Hon. Beverley McLachlin au dîner-gala du 70ième anniversaire de la Lord Reading Law Society	4
Trois ténors de la juricomptabilité lancent leur cabinet-boutique <i>Par Emmanuelle Gril</i>	7
Le dîner-gala du 70ième anniversaire de la Société de droit Lord Reading en photos	10
La Faculté de Droit de l'Université de Montréal Une institution d'origine catholique, mais ouverte à tous <i>Par Jean Héту</i>	12
Hommage à Herbert Marx <i>Par Jean Héту</i>	15
Legault Joly Thiffault (LJT) fondé par Me Robert Legault fête ses 40 ans <i>Par André Gagnon</i>	19
Projet de loi C-75 Plus de flexibilité aux intervenants du système de justice criminelle	20
L'Université de Montréal décerne un doctorat honorifique à Marc Lalonde	22
Me Jean-Pierre Ménard et la Clinique Juridique Itinérante décrochent la Médaille St-Yves <i>Par André Gagnon</i>	23
Éducaloi hôte de Clarity 2018	24
College Elects Four New Members to Its Board of Regents	25
Dunton Rainville s'associe à Lex Start pour offrir des services juridiques clé en main et à prix fixes aux entrepreneurs du Québec	26
L'Autorité publie pour consultation un projet de règlement visant la vente d'assurance par Internet	27
Stikeman Elliott nomme son nouveau président et ses nouveaux associés directeurs des bureaux de Montréal, Toronto et Calgary	28
The American College of Trial Lawyers Creates the Beverley McLachlin Access to Justice Award to Honor The Right Hon. Beverley McLachlin, P.C.	29

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

**Une équipe bilingue de 17 sténographes
à la fine pointe de la technologie
à l'ère du numérique**

*Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions
au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.*

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS..... UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5

Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenographe.com

de la planète. En fait, ils font partie de la très courte liste en tête de la profession de juricomptables.

D'ailleurs à eux trois, ils cumulent près de 90 ans d'expérience, indique André Lepage. « Nous sommes assurément le cabinet-boutique qui affiche la plus vaste expérience et le plus à même de fournir à nos clients des services de grande qualité avec des honoraires hautement concurrentiels », précise Luc Marcil.

À ce chapitre, Lepage Marcil David Juricomptables bénéficie de toute l'expertise et des ressources professionnelles, techniques et technologiques indispensables pour effectuer des missions complexes de juricomptabilité. Ces missions incluent l'évaluation de préjudices économiques dans le cadre d'un litige ou d'une réclamation d'assurance, l'enquête sur des soupçons ou des allégations d'irrégularités ou de fraude et de corruption, ainsi que la vérification de conformité aux lois et règlements. À cela s'ajoutent des services en évaluation d'entreprises, ainsi qu'en informatique judiciaire et en cybersécurité.

La juricomptabilité est un domaine qui requiert des compétences à la fois vastes et très pointues, pour réussir à mettre en place toutes les pièces d'un casse-tête financier et comptable. À cet effet, Alain David utilise une analogie. « Prenons l'exemple d'un meurtre. Dans ce cas, les policiers arrivent sur une scène de crime. Ils ont plusieurs éléments en main, mais ne savent pas qui est le meurtrier. Ils vont donc faire parler la scène de crime. En juricomptabilité, c'est un peu l'inverse. Bien souvent, on sait ou on a une bonne idée de qui a été impliqué, mais on n'a pas de scène de crime. C'est à nous de la reconstituer : combien d'argent a été dérobé, depuis combien de temps, par quel stratagème, avec la complicité de qui, etc. Il faut trouver les indices, les éléments de preuve, les réunir, les corroborer, puis communiquer le tout dans un rapport clair et concis. On peut également avoir à agir comme expert devant un tribunal », résume-t-il. Un défi d'autant plus grand pour les juricomptables que les technologies donnent de nouveaux outils aux fraudeurs, on n'a qu'à penser au phénomène des bitcoins par exemple. « Suivre la trace de l'argent – follow the money, comme on dit – est une tâche qui s'est beaucoup complexifiée », témoigne Alain David.

Les atouts d'une structure légère

Opérer une petite structure spécialisée dans un seul domaine, et ce en pouvant compter sur l'expérience de véritables ténors de la juricomptabilité, est assurément une formule gagnante, estiment les associés. « Parmi tous ses

avantages, notre cabinet-boutique offre celui d'être flexible, à l'écoute de la clientèle, créatif et rapide, mais sans que cela soit fait au détriment de la qualité des services et de la rigueur qui nous caractérisent », soutient Luc Marcil.

Une structure allégée, souple et qui fonctionne sur un modèle d'affaires favorisant l'efficacité, avec les bonnes ressources au bon endroit, et ne nécessitant pas la facturation de frais administratifs.

À la fine pointe de la technologie, les trois professionnels misent aussi sur la formation continue afin de maintenir constamment leurs connaissances et celles de leur personnel professionnel à jour. Au cours des années, ils ont d'ailleurs formé nombre de juricomptables qui pratiquent aujourd'hui dans des cabinets de renom, dont certains à l'international. « Nous avons également établi des liens privilégiés avec des juricomptables reconnus aux États-Unis, en Europe et en Asie, ce qui permet à nos clients de bénéficier de ce réseau », indique André Lepage. Autre atout non négligeable mentionne-t-il: en n'offrant que des services spécialisés en juricomptabilité, nous ne sommes jamais ou presque, confrontés à des conflits d'intérêts ou de conflits d'affaires. Ces situations se présentent fréquemment dans les grandes firmes. C'est la raison pour laquelle, durant leur carrière, André Lepage, Luc Marcil et Alain David ont souvent été appelés à prendre la relève pour des confrères se trouvant en conflits d'intérêts ou d'affaires. « Nous pouvons aussi constituer une alternative intéressante pour les petits cabinets de CPA qui ont un besoin de services de juricomptabilité pour leur clientèle, mais qui ne les offrent pas eux-mêmes », remarque Luc Marcil.

Animés par la passion

Avec tant d'années de pratique à leur actif, on pourrait se demander si les trois juricomptables sont encore animés par la passion. « Certainement et plus que jamais! », affirme Alain David, un avis que partagent avec enthousiasme ses deux associés. « C'est un constant défi intellectuel. Qui plus est, on est amené à travailler pour des entreprises ou des organisations œuvrant dans des domaines différents et très variés : institutions financières, secteur manufacturier, agroalimentaire, organismes publics ou gouvernementaux, etc. Les dossiers sont tous différents, il n'y a pas de routine et c'est très stimulant! », ajoute-t-il.

Identifier des stratagèmes frauduleux complexes et ingénieux, proposer des approches et des solutions innovatrices à leurs clients... Pas de doute, les trois passionnés de la juricomptabilité ont encore beaucoup de pain sur la planche!

Le dîner-gala du 70^{ième} Société de droit Loro



Le président du Comité du Gala, Me David Ettegui



Inna Nekhim, la Très honorable juge en chef du Canada Beverley McLachlin et David Ettegui



La Très honorable juge en chef du Canada Beverley McLachlin



Allen Mendelsohn, Inna Nekhim, David Ettegui, Larry Markowitz



Tibor Hollander, Paul-Matthieu Grondin



Kamran Chaudhry, Michael Concister, David Ettegui, Abe Slawner



L'honorable Morris Fish

70^e anniversaire de la Lord Reading en photos



Étudiants et B. McLachlin



Me Inna Nekhim, présidente de la Lord Reading Law Society



B. McLachlin, Robin Schiller, Frank McArdle, Carol Cohen



Un jeune avocat non-identifié salue le couple Beverley McLachlin et Frank McArdie.



David Ettegui et Me Michel P. Synnott



Sur cette photo, au centre, on voit les honorables Suzanne Côté assise à-côté de Me Morris Fish, collègue retraité, tous deux de la Cour suprême du Canada parmi les 400 quelque convives au gala du 70^e anniversaire de la Société de droit Lord Reading, fin octobre 2018, qui s'est joint à Davies Ward Phillips & Vineberg à Montréal. Bien sûr, le Bâtonnier Gérald R Tremblay, conseil chez McCarthy Tétrault, était aussi présent.

Une institution d'origine catholique, mais ouverte à tous

Jean Hétu, Ad. E., Professeur émérite

L'histoire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal remonte à 1878. Après la fermeture en 1866 de la première École de droit fondée en 1851 par Maximilien Bibaud au Collège Sainte-Marie, l'archevêque de Montréal, Mgr Ignace Bourget, entreprit de nombreuses démarches pour l'établissement à Montréal d'une deuxième université catholique francophone dans la province. Mais l'Université Laval s'y opposa en voulant conserver son monopole sur l'enseignement universitaire dans la province. Un compromis fut trouvé avec la création d'une succursale de l'Université Laval à Montréal afin « de pourvoir en quelque manière à l'instruction supérieure de ces jeunes gens de Montréal qui ne peuvent fréquenter l'Université Laval, comme aussi d'empêcher que les écoles de droit et de médecine, existant dans ladite ville, ne continuent d'être affiliées à des universités protestantes, et beaucoup plus encore que les étudiants catholiques ne fréquentent de telles universités ». C'est ainsi que fut inaugurée en janvier 1878 la Succursale de l'Université Laval à Montréal avec les facultés de théologie et de droit. Plus précisément l'ouverture solennelle des cours de la Faculté de droit eut lieu le 1^{er} octobre dans la salle de conférence du Cabinet de lecture paroissial appartenant aux Sulpiciens, situé dans le Vieux-Montréal à l'angle des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier. Une quarantaine d'étudiants étaient inscrits pour suivre les cours dispensés par la Faculté de droit. En 1920, l'Université de Montréal cessera d'être une succursale de l'Université Laval et obtiendra sa pleine autonomie.

Même si la Succursale de l'Université Laval à Montréal éta-



André Gagnon, le notaire Lawrence S. Bergman, Me Lise Vézina, Mme Eva Marx, Honorable Herbert Marx

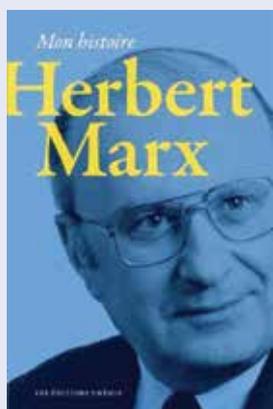
it destinée à recevoir des étudiants catholiques de langue française, la Faculté de droit n'a jamais fermé ses portes aux autres étudiants. De fait, nous remarquons que dès les premières années suivant sa fondation, plusieurs étudiants d'origine anglo-saxonne sont diplômés de cette faculté. Qui plus est, des étudiants appartenant à la communauté juive s'inscrivent sans problème pour suivre des cours de droit. Le premier à le faire est, semble-t-il, Samuel William Jacobs qui s'inscrit à la Faculté en octobre 1891 pour obtenir un baccalauréat en droit en 1895. Ce dernier va fonder en 1897 le *Jewish Times*, soit le premier journal juif de langue anglaise au Canada, en plus d'être député de la circonscription montréalaise de Georges-Étienne-Cartier au Parlement fédéral. On pourrait aussi mentionner le nom de Peter Bercovitch qui est admis à la Faculté le 6 septembre 1904 pour obtenir une licence en droit le 5 juin 1906. Avocat, il sera le premier représentant de la communauté juive à se faire élire député à l'Assemblée législative de Québec en 1916. Par la suite, de plus en plus d'étudiants d'origine juive viendront étudier le droit à la Faculté de droit, notamment durant les années 1930 alors que d'autres institutions

font preuve de discrimination à leur égard. Plusieurs de ces diplômés joueront un rôle important non seulement dans leur communauté, mais aussi sur la scène provinciale et nationale; leur nom apparaît dans cette publication.

La présence relativement importante à l'Université de Montréal d'étudiants autres que canadiens-français n'était pas sans susciter certaines critiques. Nous retrouvons ainsi dans Le Quartier Latin du 25 avril 1941 une lettre adressée à Mgr Émile Chartier, vice-recteur de l'Université, qui se lit ainsi :

« Notre Université catholique fait-elle œuvre nationale en donnant l'opportunité aux étrangers l'avantage de s'instruire dans les sciences qui conduisent aux professions libérales. Ces étrangers, un jour, ou l'autre ne feront-ils pas tort aux nôtres? »

En plus de déclarer que toute autre lettre de même nature serait dorénavant jetée, le vice-recteur de l'Université répondait ce qui suit :



Herbert Marx a été honoré par ses pairs de l'ADDUM en octobre pour l'ensemble de sa carrière de juriste, professeur de droit, ministre du gouvernement au gouvernement du Québec et par la suite nommé juge de la Cour supérieure du district de Montréal jusqu'à sa retraite.

Homme d'affaires, vice-président d'une compagnie, il s'inscrit à la faculté de droit de l'Université de Montréal. Il poursuit ses études de droit à l'Université Harvard où il obtient un doctorat en droit. Il est ensuite engagé comme professeur à son ancienne faculté où il donnera des cours en droit constitutionnel. Il publiera avec son regretté confrère François Chevrette un ouvrage en droit constitutionnel et participe à la publication d'ouvrages en collaboration avec d'autres collègues.

Il vient de publier «Mon histoire», mémoires d'une belle carrière aux éditions Thémis de la faculté de droit de son alma mater.

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980



Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre



Le doyen de la Faculté de droit Jean-François Gaudreault-DesBiens, Me Emmanuelle Amar, la notaire Brigitte Lefebvre

« Votre lettre part de cette idée que l'Université de Montréal est catholique et canadienne-française.

Du fait qu'elle est catholique, il suit deux choses : que ses professeurs et leur enseignement doivent l'être aussi; que ceux qui s'y présentent comme élèves acceptent cette instruction. Il ne suit pas du tout qu'on doive être catholique pour y être admis comme étudiant.

Quant à votre autre point de départ, il me faut bien vous apprendre que notre maison n'est ni canadienne-française ni française. Elle est québécoise : ce qui veut dire que, située dans la province de Québec, elle est soutenue en partie par des fonds venus du trésor provincial. Comme ce trésor est alimenté par les impôts par ceux que vous appelez des étrangers tout autant que par l'argent des Canadiens-français, l'Université ne peut fermer ses portes à personne que la province a admis à vivre chez elle. Elle ne peut avoir qu'une exigence : qu'ils se soumettent à un règlement pédagogique, disciplinaire et financier.

Et elle prétend bien, en les admettant, faire juste le contraire d'une œuvre antinationale. »

Bref, le vice-recteur de l'Université de Montréal déclarait publiquement que cette institution était ouverte à tous les Québécois quelle que soit leur origine. Une tradition qui s'est toujours maintenue à la Faculté de droit comme l'a déjà souligné, par exemple, le juge Alan B. Gold lorsqu'il affirma qu'il avait été agréablement surpris par l'accueil chaleureux qu'il avait reçu en arrivant à la Faculté en septembre 1938 de la part de ses confrères de classe et des professeurs. La constitution en 2003 de l'Association



Me Lise Vézina, Mme Eva Marx, Honorable Herbert Marx

des étudiants juifs en Droit (AEJD) facilite aujourd'hui l'intégration de ces étudiants.

Autrefois, le corps professoral était composé uniquement de chargés de cours dont un grand nombre faisait partie de la magistrature. C'est seulement avec la rentrée universitaire de septembre 1944 qu'on salua en la personne de Maximilien Caron le premier professeur à temps plein; ce dernier a donné son nom au bâtiment où loge maintenant la Faculté. Par ailleurs, il a fallu attendre vingt-cinq ans de plus pour voir l'engagement en 1969 d'un premier professeur à temps plein de confession juive; il s'agissait de Herbert Marx, licencié en droit en 1967, qui deviendra également en 1985 le premier ministre de la Justice du Québec d'origine juive. Un prix de rédaction juridique porte son nom. Aujourd'hui deux autres professeurs titulaires s'identifient à cette même communauté; ce sont les professeurs Jeffrey Talpis et Gérald Goldstein. D'autres ont été engagés simplement comme chargés de cours ou comme professeur invité. À cet égard on pourrait mentionner le nom du juge Morris J. Fish qui enseigne le droit criminel de 1969 à 1971 ainsi que la contribution de l'honorable Yoine Golstein qui enseigne le droit de la faillite pendant de nombreuses années.

Par cette publication, la Faculté de droit de l'Université de Montréal veut rappeler les liens historiques qu'elle a tissés au fil des ans avec les juristes de la communauté juive de Montréal. Elle veut souligner le fait que la Faculté a toujours eu une politique de portes ouvertes à leur égard, et ce, dès les premières années de sa fondation. Aujourd'hui, la Faculté se réjouit que ces diplômés aient connu un rayonnement exceptionnel dans la société québécoise et canadienne. Ils ont su maintenir la tradition d'excellence de la Faculté de droit et font partie de la grande famille de juristes issus de l'Université de Montréal.

Hommage à Herbert Marx

Jean Hétu, Ad. E., Professeur émérite

Ce soir, nous soulignons le lancement de deux livres. D'abord, les « Mémoires » de mon ami Herbert Marx, premier professeur de confession juive en 1969 à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Ensuite, nous vous présenterons un livre consacré aux diplômés de la communauté juive. Mon discours comprendra donc deux parties pour souligner ces deux lancements. Je trouve d'ailleurs que le moment choisi pour tenir un tel événement paraît judicieux car 2018 marque le 70^e anniversaire de création de l'État d'Israël. D'autant plus que le Musée McCord, l'hôte de cet événement, a organisé une exposition sur l'héritage juif de Montréal.

Herbert Marx, mon ami

En 1978, alors que j'étais jeune professeur, j'ai proposé au Doyen Roger Comtois d'écrire, pour le centenaire de la Faculté de droit, un livre sur l'histoire de cette dernière. C'est alors que j'ai pu constater, à l'instar de plusieurs autres personnes, que la Faculté de droit de l'Université de Montréal est une grande institution d'enseignement qui a un rayonnement exceptionnel dans la société autant par ses professeurs que par ses milliers de diplômés. Le journal *La Presse* avait écrit au lendemain du Banquet tenu à l'hôtel Reine-Élizabeth pour célébrer le centenaire de la Faculté qu'il était impressionnant de voir réunis au même endroit (pour ne pas dire à la même table), entre autres Pierre Elliott Trudeau, Robert Bourassa, Jean Drapeau, en plus d'un gouverneur général, de deux juges en chef de la Cour suprême du Canada, de quelques juges en chef du Québec, une brochette impressionnante de ministre et d'ex-ministres fédéraux et provinciaux, des ambassadeurs, des sous-ministres, des auteurs célèbres. Ils étaient tous des diplômés venus célébrer le centenaire de leur alma mater. Je pourrais également rappeler que la très grande majorité des premiers ministres du Québec depuis Sir Lomer Gouin en 1905 ont étudié le droit à l'Université de



Emmanuelle Amar et Jean Hétu

Montréal (dans les faits une dizaine).

La Faculté de droit a toujours pu compter sur un corps professoral de grande qualité. Dès les premières années de sa fondation, deux anciens premiers ministres du Québec ont occupé le poste de professeur, à savoir Pierre-Olivier Chauveau et Adolphe Chapleau. D'autres éminents professeurs suivront (et j'ai retenu seulement quelques noms), soit Édouard Montpetit, Maximilien Caron, Antonio Perrault, Albert Mayrand, Jean Beetz, Alice Desjardins (la première femme à enseigner dans une Faculté de droit au Canada), Antonio Lamer, Jean-Guy Cardinal, Jacques-Yvan Morin, François Chevrette, Adrian Popovici, Jean-Louis Baudouin. À cette liste très partielle des professeurs, je dois aussi ajouter le nom de Pierre Elliott Trudeau (et je pense que son seul employeur fut l'Université de Montréal car il garda son titre de professeur de droit jusqu'à la fin de sa carrière politique en 1982).

Un de ces professeurs, que le destin a mis sur ma route, a eu un impact considérable sur ma carrière professionnelle. Il s'agit d'Herbert Marx. Je n'ai pas eu la chance, ou la « malchance », de l'avoir comme professeur de droit

constitutionnel. On a raconté que lorsqu'il a commencé à donner des cours à la Faculté, des étudiants francophones ont signé une pétition pour demander au Doyen de supplier Herbert d'enseigner en anglais! Herbert a répondu aux étudiants que s'ils voulaient assimiler les anglophones, ils devaient commencer avec lui.

Dès le début de ma carrière, j'ai collaboré avec Herbert. Nous avons, semble-t-il, des atomes crochus. Étant tous les deux diplômés de la Faculté de droit de l'Université de Montréal et de l'Université Harvard, nous avons chacun notre propre accent, Herbert l'accent du West Island et moi celui de la région de Lanaudière. Mais nous nous sommes vite compris et sommes devenus des amis. Herbert était la première personne de la communauté juive avec laquelle je nouais des liens d'amitié. Nous avons d'abord écrit un livre sur le droit et la pauvreté en plus de nous intéresser au droit social. Nos recherches sur la

Monsieur Herbert Marx Grand diplômé 2018



Titulaire d'une licence en droit de l'Université de Montréal dès 1967 ainsi que d'une maîtrise en droit à la Harvard Law School depuis 1969, il fut admis au Barreau du Québec en 1968. Professeur en droit constitutionnel à la Faculté de 1969 à 1979, il publia de nombreux articles et plusieurs ouvrages dans les domaines du droit constitutionnel, du droit social et des libertés publiques. Puis, faisant le saut en politique, il fut élu député dans la circonscription de D'Arcy-McGee à l'élection partielle du 26 novembre 1979. Réélu en 1981 et en 1985, il fut Ministre de la Justice, responsable de la Protection du consommateur et de la Déréglementation du 12 décembre 1985 au 23 juin 1988, et Solliciteur général et Ministre responsable de la Protection du consommateur du 23 juin au 10 août 1988. Ministre de la Sécurité publique du 10 août 1988 au 21 décembre 1988. Il fut nommé juge à la Cour supérieure du Québec le 30 juin 1989 et prit sa retraite le 16 mars 2007.

Très impliqué au sein de diverses causes, il fut notamment président de l'Association d'études canadiennes, coprésident du programme de l'Université McGill en société civile et rétablissement de la paix au Moyen-Orient et Gouverneur de l'Université de Tel-Aviv.



Jean Hétu, Emmamuelle Amar, le doyen J.-F. Gaudreault-DesBiens

condition sociale ont d'ailleurs inspiré les auteurs de la Charte québécoise sur les droits et libertés. De plus, Herbert, devenu ministre de la Justice, va introduire dans le Code de procédure civile une disposition pour protéger les petits débiteurs et empêcher la saisie de leur maison pour une dette minime. Il a quitté son poste de professeur alors que j'avais commencé à faire campagne auprès de mes collègues pour qu'il puisse devenir doyen (il aurait créé un autre précédent en étant le premier doyen de confession juive de la Faculté). Mais il été attiré par les « sirènes » de la politique en acceptant l'invitation de Claude Ryan pour remplacer le Dr Victor Goldbloom comme député libéral du comté provincial de D'Arcy-McGee. Au lendemain de son élection, il m'a téléphoné pour me demander si je connaissais quelqu'un qui pourrait faire une étude sur la police. Après quelques minutes de réflexion, je lui ai proposé mon nom, ce qu'il accepta. Ce fut le début d'une longue collaboration qui va se terminer lorsque Herbert va quitter la politique. Dans le fond, j'aurais aimé que sa carrière de ministre de la Justice dure un peu plus longtemps. Je le remercie encore aujourd'hui de m'avoir permis de collaborer avec lui pendant toutes ces années et de participer à des réformes importantes dans le domaine du droit.

Herbert a connu trois carrières même s'il a fallu attendre plusieurs années avant qu'il sache exactement ce qu'il voulait vraiment faire dans la vie. C'était pour ainsi dire un « late bloomer ». D'abord, une première carrière comme professeur à la Faculté de droit, puis une deuxième carrière comme député et comme premier ministre de la Jus-

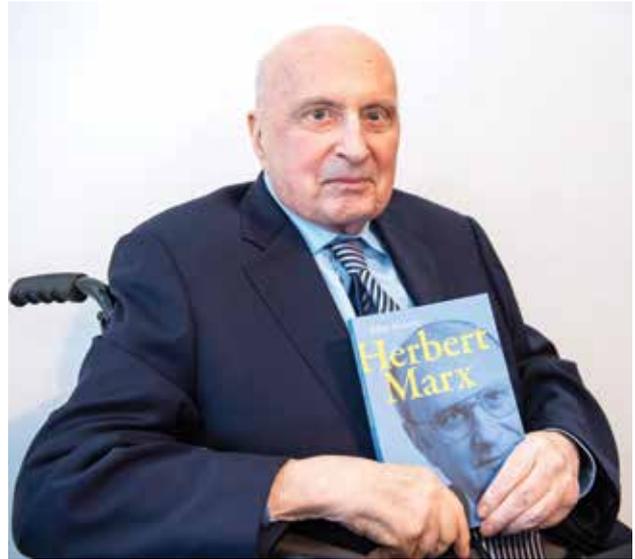
tice du Québec de confession juive et enfin une troisième carrière comme juge de la Cour supérieure du Québec (il aurait pu devenir sénateur, mais il a pensé qu'il serait plus utile comme juge). Trois carrières, et certains se diront... probablement trois fonds de pension. Pour quelqu'un d'« insécure », c'est parfait!

Aujourd'hui Herbert Marx nous présente « son histoire » qui nous résume ses trois carrières. Je pense qu'elle constitue un message d'espoir pour tous ceux qui même à l'âge de 30 ans ne savent pas encore quoi faire dans la vie. Il ne faut donc jamais désespérer de l'avenir. C'est pourquoi je vous invite à lire ce livre écrit par un homme profondément intégré dans le Québec d'aujourd'hui, qui a su faire le pont entre les anglophones et les francophones et dont la carrière fut dédiée au bien-être de la collectivité. En passant, il ne m'a jamais parlé ni en anglais ni en hébreu... mais somme toute en français. On découvre aussi dans ce livre une personne qui a un profond attachement pour son alma mater... la Faculté de droit de l'Université de Montréal qui, comme il l'écrit, « continue d'occuper une place unique dans son esprit ». Il a d'ailleurs créé un prix de rédaction juridique et mis sur pied les Conférences annuelles Chevette-Marx en droit constitutionnel. J'ajouterai enfin que sa famille peut se considérer comme privilégiée d'avoir un livre rapportant les souvenirs de leur père et un autre livre racontant ceux de leur mère. En effet, Eva, l'épouse d'Herbert, a également publié en 2013 sa biographie où elle raconte comment elle a pu échapper aux nazis. Sa biographie s'intitule « Une question de chance » et fait partie de la Collection Azirieli portant sur les mémoires de survivants de l'holocauste. Félicitations Herbert pour ton livre que je trouve fascinant où tu écris à la toute fin : « Malgré tout, et quoiqu'on en dise, la retraite demeure la meilleure carrière ». Félicitations également à Eva pour la qualité de ses écrits.

Les diplômés en droit de la communauté juive

Parlons maintenant du deuxième livre qui est aussi l'objet d'un lancement officiel ce soir et qui me concerne plus directement.

Parmi les changements importants survenus depuis mon arrivée dans les années 1970 comme professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, il y a d'abord le fait que les étudiants de sexe féminin ont supplanté les garçons et représentent aujourd'hui plus des deux tiers de nos étudiants (certaines années, elles représentaient 70 % des étudiants en droit). Un autre changement important est survenu au cours des dernières décennies : la



Herbert Marx

Faculté est vraiment devenue multiculturelle. Différents groupes ethniques de Montréal font partie de nos étudiants. Toutefois un groupe est devenu particulièrement présent à la Faculté, et ce peu de temps après sa fondation, soit celui de la communauté juive. Il faut rappeler que l'Université de Montréal fut fondée en 1878 comme une institution d'enseignement catholique et francophone. Or, la Faculté de droit va accueillir dès 1891 un premier étudiant de confession juive. Il s'agit de Samuel William Jacobs qui en 1895 obtiendra un baccalauréat en droit. Il deviendra un député au Parlement du Canada et un grand défenseur des droits des Juifs au Canada. Il plaidera aussi la cause de Mme Langstaff qui voulait devenir la première femme membre du Barreau du Québec. Le curriculum vitae de Samuel Jacobs est impressionnant et Bernard Figler a rédigé en 1970 une biographie d'environ 300 pages sur sa carrière. Le deuxième étudiant de la communauté juive de Montréal a s'inscrire à la Faculté est Peter Bercovitch qui obtiendra une licence en droit en 1906. Ce grand défenseur des droits des Juifs au Québec et au Canada sera le premier député de ce groupe à siéger en 1916 à l'Assemblée législative de Québec. À la suite du décès de Samuel Jacobs en 1938, il quittera sa charge de député provincial afin de prendre la place de Jacobs comme député fédéral. Un grand nombre d'étudiants juifs viendront étudier le droit à l'Université de Montréal, surtout après les années 1930, alors que l'Université McGill fait preuve de discrimination en imposant des quotas à leur admission comme le souligne d'ailleurs l'exposition que l'on retrouve actuellement au Musée McCord. Je me rappelle que lors d'une entrevue avec un diplômé, je lui ai demandé pourquoi il était venu étudier à la Faculté de droit. Il m'a répondu que son père s'était inscrit le premier à la Faculté parce que, même s'il avait reçu une lettre

d'admission à la Faculté de droit de l'Université McGill, il avait été refusé au motif que le quota était rempli. Depuis ce moment, toute la famille a poursuivi des études en droit à l'Université de Montréal.

Je savais que nous retrouvions depuis longtemps des étudiants juifs à la Faculté de droit mais je ne savais pas que ce fait pouvait remonter aussi loin que 1891. C'est pourquoi j'ai lancé l'idée de publier un livre pour démontrer les liens historiques qui unissent depuis très longtemps la Faculté de droit et la communauté juive de Montréal. Le projet a été accepté avec enthousiasme par le doyen de l'époque, le vice-recteur actuel de l'Université, M. Guy Lefebvre. Pour le réaliser, je me suis adjoint les services d'une étudiante qui connaissait bien la communauté juive, soit Emmanuelle Amar. À deux, nous avons cherché à identifier parmi les anciens diplômés ceux qui nous semblaient faire partie de ce groupe. Notre méthode n'est pas très scientifique. Disons d'abord qu'il n'existe pas à la Faculté de liste d'étudiants en droit appartenant à la communauté juive. Nous nous sommes d'abord fiés à notre flair en examinant les noms de famille, en consultant des organismes

Régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins

L'Autorité des marchés financiers publie, pour une consultation de 30 jours, des projets de règlements et de lignes directrices découlant de l'adoption du projet de loi 141, Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières. Ces projets visent notamment à définir le régime de recapitalisation interne qui serait applicable au Mouvement Desjardins s'il devenait non viable ou était sur le point de le devenir ainsi qu'à établir des exigences réglementaires en matière de capacité totale d'absorption des pertes. Rappelons que l'Autorité a désigné en 2013 le Mouvement Desjardins à titre d'institution financière d'importance systémique intérieure.

Ce cadre découle des normes internationales du Conseil de stabilité financière et du Comité de Bâle sur la supervision bancaire à l'égard des institutions financières d'importance systémique et est substantiellement similaire au régime de recapitalisation interne que le gouvernement fédéral applique aux grandes banques canadiennes.

comme l'Association de droit Lord Reading, en consultant la Revue du Barreau et l'Internet. De plus, d'anciens diplômés nous ont suggéré des noms. Toutefois, nous avons éliminé de notre recherche les diplômés des dix dernières années surtout parce qu'ils sont en début de carrière. Tout compte fait, nous avons retenu les noms de près de 60 diplômés en droit dont les plus récents qui ont bien voulu répondre à notre invitation de témoigner de leur séjour à la Faculté. Cependant, nous sommes conscients que nous avons certainement oublié d'autres diplômés dont le profil aurait pu paraître dans notre livre. Je pense notamment à l'avocat Monroe Abbey, licencié en droit en 1927, qui fut à la tête du Congrès juif canadien de 1968 à 1971. Je pense que s'il nous a échappé c'est probablement parce qu'il est connu dans nos archives sous son nom d'origine, soit Monroe Abinovitch. Par ailleurs, nous sommes heureux de constater que la Faculté de droit l'a quand même honoré lors de son centenaire en 1978. Bref, il n'a pas été facile de retrouver les traces de nos diplômés de la communauté juive, puis de les rejoindre pour la rédaction de leur curriculum vitae.

Le lancement du livre, qui a lieu ce soir, vise à souligner les liens historiques qui unissent depuis 1891 la communauté juive de Montréal à la Faculté de droit ainsi qu'à faire connaître un aspect plutôt méconnu de l'histoire de cette institution. Ce livre permet aussi de constater que les diplômés de la communauté juive sont heureux de faire partie d'une grande famille de juristes et qu'ils contribuent au rayonnement exceptionnel de la Faculté aussi bien au Québec qu'à l'extérieur du pays.

L'écriture de ce livre résulte avant d'un travail d'équipe. Plusieurs personnes ont en effet collaboré d'une façon ou d'une autre à sa publication. Mais certaines personnes méritent que je souligne leur nom. Je remercie d'abord le doyen de la Faculté, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, qui a reconnu l'intérêt d'une telle publication pour l'histoire de la Faculté. Je remercie aussi ma collaboratrice, Mme Emmanuelle Amar, qui a établi les contacts avec les diplômés et contribué à la rédaction de leurs profils. De plus, je remercie les Éditions Thémis, notamment son responsable M. Christian Saint-Georges, pour le travail d'édition et la belle présentation matérielle du livre. Enfin, qu'il me soit permis de penser que nous puissions publier, dans un proche avenir, une autre édition de ce livre et l'enrichir de nouveaux témoignages provenant des diplômés de la communauté juive.

Bonne soirée à tous.

Legault Joly Thiffault (LJT) fondé par Me Robert Legault fête ses 40 ans

Par André Gagnon

Legault Joly Thiffault (LJT) est le premier et le plus important cabinet d'avocats de pratique privée au Québec dans la niche du droit de la publicité. Avec ses de 50 avocats et 15 notaires spécialisés en fiscalité et planning successoral, ce bureau célèbrera ses 40 ans d'existence en 2018.

Le cabinet fondé par Me Robert Legault en 1978 occupe plusieurs étages du Centre mondial du commerce dans le Vieux-Montréal depuis 25 ans.

Né de la nécessité de fournir des conseils juridiques et de représenter les agences de publicité et leurs clients, Legault Joly Thiffault, sera le conseiller juridique de tous ceux et celles qui souhaitent faire leur promotion par le biais d'un concours dans les médias.

L'élément déclencheur de cette frénésie de mandats juridiques fut la loi de la protection du consommateur du Québec qui établissait des règles strictes pour encadrer les concours de tout genre. L'autre élément fut l'entrée en vigueur de la loi 101, la Charte de la langue française, qui proposait l'usage exclusif au Québec du français dans les messages publicitaires visant les francophones diffusés dans les médias, télé, radio et écrits.

Les agences de publicité de Toronto devaient désormais s'allier avec des agences francophones du Québec pour créer les messages publicitaires diffusés dans tous les médias d'information. Toronto fit appel à Me Legault qui devint le conseiller juridique de l'association des agences de publicité nationales. Regroupées en association, les publicitaires du Québec firent appel à Me Legault pour valider leurs messages et les conseiller en matière de protection des consommateurs et autres domaines reliés à ces



Me Robert B. Legault a fondé le cabinet LJT.

secteurs. Sa clientèle et son cabinet venait de s'assurer d'une clientèle qui en ferait avec le temps le plus indispensable dans le monde juridique du Québec dans cette niche en développement rapide.



Le Barreau de Montréal salue la nomination de Me Sonia Lebel à titre de ministre de la Justice et procureure générale du Québec, responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie, de même que de la Condition féminine. Me Lebel a participé activement

à la gestion du Barreau de Montréal, notamment en siégeant sur le comité des infractions de 1997 à 2017 dont 8 ans à titre de présidente, et en siégeant sur le Conseil de mai 2016 jusqu'à sa nomination à titre de conseillère de François Legault. Nous lui souhaitons un excellent mandat et l'assurons de notre entière collaboration.

Plus de flexibilité aux intervenants du système de justice criminelle

Le bâtonnier du Québec, Paul-Matthieu Grondin, à présenté, en commission parlementaire à Ottawa, les commentaires du Barreau du Québec sur le projet de loi C-75, lequel vise à modifier de nombreuses dispositions du Code criminel. De manière globale, le Barreau estime que les intervenants judiciaires de première ligne, tels les procureurs de la poursuite, les avocats de la défense et les juges de première instance, doivent bénéficier d'une flexibilité accrue pour faire progresser les dossiers dans une saine administration de la justice.

À quand une réforme des peines minimales?

« Le Barreau est déçu de constater que le projet de loi ne prévoit aucune mesure concernant les peines minimales obligatoires d'emprisonnement », souligne d'entrée de jeu le bâtonnier Grondin. « Le Barreau du Québec s'oppose aux peines minimales, sauf pour les cas très graves comme le meurtre. L'imposition des peines minimales, notamment celles d'emprisonnement, enlève aux intervenants de première ligne la flexibilité requise pour bien appliquer le principe de proportionnalité des peines », explique Me Grondin.

Pour le Barreau, il est urgent que le gouvernement modifie le Code criminel afin de conférer au tribunal un pouvoir discrétionnaire résiduel lui permettant de ne pas imposer une peine minimale obligatoire.

Fin de l'enquête préliminaire

Le projet de loi propose de limiter la tenue d'une enquête préliminaire aux seules infractions passibles d'emprisonnement à perpétuité. Le Barreau du Québec s'oppose à cette modification. « Il y a peu de gains à faire avec une telle modification », expose Me Paul-Matthieu Grondin.

En limitant le recours à l'enquête préliminaire, certains



Paul-Matthieu Grondin

affirment que l'on accélérera les procédures judiciaires et qu'on réduira les délais. Selon Statistique Canada, seulement 3 % des dossiers admissibles ont fait l'objet d'une enquête préliminaire. Parmi les cas qui ont causé des délais au-delà des seuils établis par les arrêts R. c. Jordan et R. c. Cody, seulement 7 % comprenaient une enquête préliminaire. Aucune donnée probante, outre des événements anecdotiques, ne permet de conclure que les enquêtes préliminaires sont génératrices de délais indus sur le système judiciaire ni de la nécessité de modifier les règles actuelles les entourant.

Le Barreau propose au législateur d'ajouter plutôt au Code criminel la possibilité de remplacer, avec le consentement de l'accusé, la tenue d'une enquête préliminaire par des interrogatoires hors cour. Des projets pilotes en ce sens ont été mis en place dans plusieurs districts judiciaires du Québec.

Récusations péremptoires

Le projet de loi C-75 préconise l'abolition de la récusation péremptoire de jurés, une mesure qui semble inspirée par un procès fortement médiatisé en Saskatchewan et pour

lequel le jury constitué ne reflétait pas la diversité de la communauté où était tenu le procès. « Le Barreau du Québec considère qu'une telle mesure rate la cible. Bien entendu, nous jugeons souhaitable que la composition des jurés reflète la diversité de la société canadienne, dit le bâtonnier Grondin. Mais les récusations péremptoires ont toujours leur utilité pour l'ensemble des plaideurs rompus aux procès devant jury. »

Le Barreau propose que le Code criminel soit modifié afin de prévoir qu'une ou l'autre des parties puisse demander au juge d'aiguiller la composition du jury lorsqu'une partie semble de mauvaise foi dans l'utilisation des demandes péremptoires ou lorsque le jury, pour des raisons autres, n'est pas représentatif de la communauté. Le juge, en tenant une audition à cet effet, pourrait nommer des jurés pour que certains soient issus de la diversité.

Douglas Young Named President-Elect of the American College of Trial Lawyers



Douglas Young

BASF Leader Circle firm partner Douglas Young, Farella Braun + Martel, was elected President-Elect of the prestigious American College of Trial Lawyers at its Annual Meeting in New Orleans. He most recently served as its Treasurer.

Young is a former president of the Bar Association of San Francisco and currently serves on the Advisory Board of the Ninth Circuit Court of Appeals. He is a recipient of the ABA's Pro Bono Publico Award.

Barreau de l'Ontario

Le Conseil d'administration du Barreau approuve le budget de 2019

Le Barreau de l'Ontario a approuvé une augmentation minime des cotisations annuelles que les avocats et parajuristes verseront au Barreau en 2019. Les avocats paieront un montant supplémentaire de 18 \$, portant leur cotisation annuelle à 2 201 \$, et les parajuristes paieront un montant supplémentaire de 15 \$, portant leur cotisation annuelle à 1 115 \$.

Le Conseil d'administration du Barreau approuve le budget de 2019 (Groupe CNW/Le Barreau de l'Ontario)

« Je suis satisfaite que nous ayons pu limiter le montant des augmentations tout en continuant à assurer la viabilité opérationnelle et les fonctions essentielles du Barreau, ainsi que les priorités établies par le Conseil » a déclaré Diana Miles, la directrice générale.

Le budget prévoit le soutien nécessaire pour poursuivre diverses initiatives : la mise en œuvre des recommandations formulées par le comité d'examen des enjeux

autochtones et dans le cadre de travail autochtone ; le déploiement de la campagne de sensibilisation du public ; les améliorations à la Ligne d'aide à la gestion de la pratique, notamment par un accès téléphonique simplifié et un élargissement des services offerts ; et enfin, la création d'un nouveau permis autorisant ses détenteurs à fournir certains services juridiques en droit de la famille.

« Le budget de 2019 nous permettra de continuer à assurer un soutien solide pour nos responsabilités essentielles relevant de la réglementation des professions juridiques dans l'intérêt public » a pour sa part indiqué le trésorier Malcolm Mercer.

Les titulaires de permis peuvent s'inscrire au régime de prélèvement automatique annuel pour bénéficier d'une remise de 50 \$ sur leur cotisation annuelle, calculée au prorata selon la catégorie de permis.

L'Université de Montréal décerne un doctorat honorifique à Marc Lalonde

L'Université de Montréal a reconnu la contribution significative à la santé publique au Canada et ailleurs dans le monde de Marc Lalonde en lui décernant, à l'occasion des célébrations du cinquième anniversaire de l'École de santé publique de l'UdeM, un doctorat honoris causa.

«Pour les gens de ma génération, Marc Lalonde, c'est ce pilier d'un gouvernement qui a profondément marqué l'histoire du Canada, a mentionné le recteur, Guy Breton. Or, ce n'est pas cet homme politique mémorable que nous honorons aujourd'hui, mais le visionnaire studieux qui aura signé l'un des rapports les plus marquants de l'histoire du pays.»

Pour sa part, le chancelier Louis Roquet a remercié M. Lalonde «pour ses nombreuses réalisations qui ne peuvent qu'inciter nos futurs professionnels de la santé publique au dépassement, à l'engagement et à l'innovation».

Titulaire d'une maîtrise de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, où il a également enseigné, Marc Lalonde a grandement influencé les politiques de santé publique au pays. On lui doit notamment le rapport Nouvelle perspective de la santé des Canadiens, publié en 1974, connu par la suite sous le nom de «rapport Lalonde». Ce document a marqué l'évolution de la santé publique au Canada et dans le monde entier.

À partir de 1968, son engagement politique l'a amené à occuper les postes successifs de directeur de cabinet



De gauche à droite: Réjean Hébert, doyen de l'École de santé publique de l'UdeM; Guy Breton; Marc Lalonde; le chancelier, Louis Roquet; et le secrétaire général de l'Université, Alexandre Chabot.
Crédit : Benjamin Seropian

du premier ministre Pierre Elliott Trudeau, de ministre de la Santé et du Bien-être social, ministre des Relations fédérales-provinciales, ministre de la Justice, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ministre des Finances. M. Lalonde n'a jamais cessé de participer aux activités de multiples organisations canadiennes et internationales.

Travaillant à son compte depuis 2006, Marc Lalonde a été, après son retrait de la vie politique active, associé au cabinet Stikeman Elliott, où il s'est spécialisé dans le domaine de l'arbitrage commercial à l'échelle internationale.

En 2004, Marc Lalonde a été intronisé au Temple de la renommée médicale canadienne.

Me Jean-Pierre Ménard et la Clinique Juridique Itinérante décrochent la Médaille St-Yves

Par André Gagnon

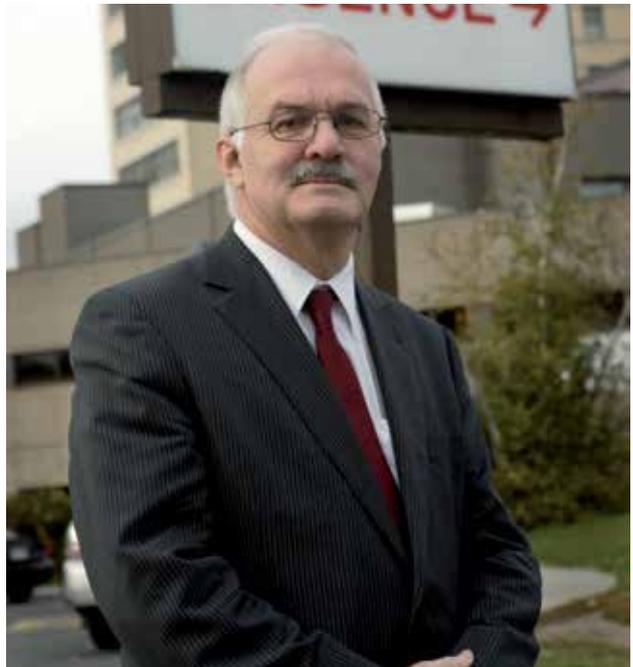


Donald Tremblay, étudiant de 3e année en droit à l'UQAM, fondateur de cette clinique itinérante, avait reçu un hommage de l'ABC-Québec. L'Aide juridique de Montréal joue un rôle primordial d'appui à cette clinique.

Pro Bono Québec annonce l'attribution d'une médaille, St-Yves, patron des avocats et avocates, à Me Jean-Pierre Ménard du cabinet Ménard Martin de Montréal, à titre individuel, pour services pro bono rendus pendant sa carrière de 30 ans au service des justiciables. La Clinique Juridique Itinérante, CJI. Obtient la médaille institutionnelle.

La médaille St-Yves leur sera attribuée le 20 novembre 2018 au cours d'une rencontre du Barreau du Québec où seront remises des distinctions Ad.E., Avocats Emérite.

La Clinique est desservie bénévolement par des étudiants des facultés de droit de l'UQUAM, l'Université Mc Gill, de Montréal et de Laval.



Me Jean-Pierre Ménard, de Ménard, Martin, Avocats
Photo par : Jean Martin, Photographe

Atelier de dégustation de bulles avec Véronique Rivest au sommet de Montréal

Soyez des nôtres pour une soirée de dégustation de bulles et de bouchées avec la sommelière de renommée mondiale, Véronique Rivest (B.A. 1988)

Mercredi 21 novembre | Présentation : 18 h
Observatoire360 | 5 Place Ville Marie | Montréal

Frais d'inscription : 25 \$ pour des diplômées et diplômés; 35 \$ pour les invitées et invités. Les frais donnent droit à quatre accords vins et mets.

Éducaloi hôte de Clarity 2018

Source : Journal de Montréal

Éducaloi, en partenariat avec les ministères de la Justice du Canada et du Québec, ainsi que Tourisme Montréal, a été l'hôte du colloque Clarity. Le thème du colloque est « La communication claire à l'ère moderne » qui signifie « communiquer le droit de façon claire et efficace ». C'est ce que fait Éducaloi dans chacun des articles de son site web.



Me Jonathan Lee Hickey, Québecor Média, est accompagné de Marie Deschamps, ancienne juge de la Cour suprême du Canada, Cathy Wong, présidente de la Commission de la présidence du conseil de la Ville de Montréal, le conférencier invité, le juge en chef de la Cour suprême du Canada, Richard R. Wagner, François Rolland, l'ancien juge en chef de la Cour supérieure du Québec, et Ariane Charbonneau, DG d'Éducaloi.



Clarity est un réseau professionnel comptant plus de 800 membres issus de 50 pays. Catherine Wagner, CAIJ, est en compagnie de Me Jonathan Pierre Étienne, président du Jeune Barreau de Montréal, et de Stéphanie Beaulieu, DG JBM.



Le juge en chef de la Cour suprême du Canada, Richard R. Wagner, est entouré de Sandra Blanchard, juge de la Cour du Québec, et Julie Beauchesne, juge de la Cour du Québec.



Philippe-André Tessier, président de la CDPDJ, est en compagnie de Nicole Duval Hesler, juge en chef du Québec, Me Marie-Claude Sarrazin, présidente SOQUIJ, ainsi que des membres du conseil d'Éducaloi, Me Éric Beauchesne et Me Claude Laurent.



Patrick Simard, président de la Régie du logement, est entouré de Me Marie Lamarre, présidente du Tribunal administratif du travail, Me Marie-Josée Corriveau, présidente en chef Bureau des présidents des conseils de discipline, et Natalie Lejeune, présidente-directrice générale du Tribunal administratif du Québec.



Ariane Charbonneau, DG d'Éducaloi, est entourée de Pierre E. Audet, juge de la Cour du Québec, Eamonn Moran, président de Clarity, Me François Rolland, président du conseil d'Éducaloi, Daniel Lafrance, Commission des services juridiques, Henri Richard, juge en chef adjoint Chambre civile, et Me Francisco Couto, d'Éducaloi.

College Elects Four New Members to Its Board of Regents

The American College of Trial Lawyers (ACTL), one of the premier professional organizations comprised of preeminent trial lawyers from the U.S. and Canada, has installed Jeffrey S. Leon, LSM of Bennett Jones LLP in Toronto, Ontario, as its 69th President to lead the College during the coming year. He is the second Canadian to serve as President.

The College also elected four new members to its Board of Regents at its 68th Annual Meeting in New Orleans, Louisiana. The new Regents, who join 11 existing Regents, include Joe R. Caldwell, Jr. of Steptoe & Johnson LLP (Washington, D.C.); Sandra A. Forbes of Davies Ward Phillips & Vineberg LLP (Toronto, Ontario); Larry H. Krantz of Krantz & Bergman LLP (New York, New York); and Michael J. Shepard of Hogan Lovells US LLP (San Francisco, California).

"It is a great honor to be elected President of the College and I appreciate the opportunity to serve," said Mr. Leon. "I look forward to working with the Executive Committee to continue our contributions to the administration of justice in both our great countries. This includes supporting a vital trial process and creating opportunities for our Fellows to provide access to justice for all Americans and Canadians through pro bono work."

At its Annual Meeting the College elected its Executive Committee. Mr. Leon succeeds Samuel H. Franklin of Lightfoot, Franklin & White, LLC (Birmingham, AL) as President.

Mr. Franklin becomes the Immediate Past President. The College also elected as President-Elect, Douglas R. Young of Farella Braun + Martel LLP (San Francisco, CA), Rodney Acker of Norton Rose Fulbright US (Dallas, TX) as Treasurer and Michael L. O'Donnell of Wheeler Trigg O'Donnell LLP (Denver, Colorado) as Secretary.

Practicing for over 35 years, Mr. Leon has a general domestic, international and cross-border litigation practice with a focus on business litigation. He acts in a variety of litigation matters, including securities, commercial, corporate, class proceedings, product liability, professional negligence and health care. He has appeared before courts and arbitration tribunals both domestic and international, has extensive trial and appellate experience and also serves as a mediator and an arbitrator. He is recognized as a leading litigation lawyer by numerous legal directories and has been the recipient of various awards for his professionalism and civility and his contributions to the legal profession.

In 2013, Mr. Leon was awarded the Queen Elizabeth II Diamond Jubilee Medal in recognition of his achievements in law and his commitment to serving his community. In 2014 he received the prestigious Ontario Bar Association Award of Excellence in Civil Litigation. He is also a past President of The Advocates' Society and Pro Bono Ontario. A former law clerk to the Chief Justice of Ontario, he is a regular author, speaker and panelist.

Dunton Rainville s'associe à Lex Start pour offrir des services juridiques clé en main et à prix fixes aux entrepreneurs du Québec

Le cabinet d'avocats Dunton Rainville et la jeune compagnie montréalaise Lex Start ont conclu un partenariat exclusif afin d'offrir aux entrepreneurs québécois des services juridiques clé en main et à prix fixes.

Grâce à la plateforme en ligne innovante développée par Lex Start pour simplifier les procédures, ce partenariat permet aux entrepreneurs de bénéficier de services juridiques de grande qualité dispensés par le cabinet Dunton Rainville, pour des tarifs très concurrentiels. Ce partenariat rend ainsi les services juridiques plus accessibles et constitue une excellente nouvelle pour les entrepreneurs qui souhaitent maîtriser leurs coûts dans le développement de leur plan d'affaires ou dans le démarrage de leurs activités.

Fondée en 2015, Lex Start est un acteur dynamique des legal tech au Québec et bouscule les processus d'affaires traditionnels de l'industrie : « Nous avons à cœur de soutenir la croissance entrepreneuriale au Québec et au Canada et pour cela nous avons constaté un réel besoin d'abaisser les barrières au démarrage d'entreprise », explique Gilles de Saint-Exupéry, avocat et cofondateur de Lex Start. « Nous avons constaté que trop d'entrepreneurs ne consultent un avocat qu'au moment où ils sont dans des situations désagréables, rarement pour éviter ces situations. Avec Lex Start, nous proposons des solutions juridiques adaptées aux besoins et à la réalité des entrepreneurs tout en soutenant les objectifs stratégiques du Barreau du Québec en matière de Legal Tech. »

« Dunton Rainville est très investi dans la promotion des legal tech au Québec que nous considérons comme un véritable atout et un levier de démocratisation des services juridiques aux entreprises et aux particuliers », ajoute Me Jean-Jacques



De gauche à droite : Clémentine du Pradel, CEO et associée chez Lex Start; Me John Robert Kelly, associé chez Dunton Rainville; Me Jean-Jacques Rainville, président du conseil de direction, Dunton Rainville.

Rainville, président du Conseil de direction.

Pour offrir un tel service, Lex Start a développé une plateforme Internet qui, à travers différents formulaires sécurisés, permet aux entrepreneurs de renseigner les informations nécessaires à la rédaction des actes et leur simplifie les procédures juridiques tout en les rendant également plus compréhensibles.

À partir de ces informations, les documents juridiques peuvent alors être créés et validés plus rapidement par le cabinet Dunton Rainville, afin d'en valider la qualité, à des coûts garantis et maîtrisés.

« Chez Dunton Rainville, nous souhaitons apporter une réelle contribution au développement et à la pérennité des entreprises en démarrage », précise Me Jean-Jacques Rainville. « Grâce à notre partenariat, c'est désormais possible et nous espérons que Lex Start devienne rapidement la plateforme juridique de référence pour les entrepreneurs en démarrage au Québec en leur garantissant la qualité de service de notre cabinet ».

L'Autorité publie pour consultation un projet de règlement visant la vente d'assurance par Internet

L'Autorité des marchés financiers publie pour consultation le Projet de règlement sur les modes alternatifs de distribution, soit la distribution de produits d'assurance et de services financiers sans l'entremise d'une personne physique et la distribution sans représentant.

« Le projet de règlement proposé par l'Autorité a été développé en tenant compte notamment des préoccupations soulevées par les intervenants de l'industrie des services financiers, les groupes de protection des consommateurs ainsi que le public en général, lors de l'étude du projet de loi 141 », précise le président-directeur général de l'Autorité, Louis Morisset. « Le cadre proposé se veut souple, considérant l'évolution rapide des technologies. Il vise à assurer le développement harmonieux des nouvelles pratiques en matière de services financiers, tout en assurant la protection des consommateurs. »

Période de consultation et séance d'information publique

La période de consultation lancée durera 60 jours et se terminera le 10 décembre 2018. L'Autorité tiendra également une séance d'information publique afin d'expliquer les grandes orientations du projet de règlement et de permettre un échange avec les parties prenantes intéressées. Il sera possible d'assister à cette séance sur place. Ce lien s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre ou par webinaire. Ce lien s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre. La rencontre a eu lieu le mercredi 17 octobre 2018, de 9 h à 12 h, à l'hôtel Plaza, situé au 3031, boulevard Laurier, à Québec. Notez que les

places pour cette séance d'information sont limitées.

De plus, les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires par écrit sur le projet de règlement pourront le faire via notre site Internet. Il sera également possible d'échanger avec des membres du personnel de l'Autorité sur le projet de règlement durant toute la période de consultation.

Me Caroline Mulroney, procureure générale de l'Ontario et ministre déléguée aux affaires francophones



Caroline Anne Mulroney Lapham (née le 11 juin 1974)[1], connue sous le nom de Caroline Mulroney, est une avocate et politicienne canadienne.

Elle est députée du Parti progressiste-conservateur de l'Ontario (Parti PC) dans la circonscription de York-Simcoe. Elle siège actuellement au conseil des ministres de l'Ontario à titre de Procureure générale de l'Ontario [1] (en) et de ministre déléguée aux Affaires francophones.

Elle a également été gestionnaire d'un fonds d'investissement et philanthrope.

Stikeman Elliott nomme son nouveau président et ses nouveaux associés directeurs des bureaux de Montréal, Toronto et Calgary

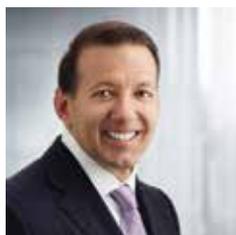
Stikeman Elliott est fier d'annoncer l'élection de Marc Barbeau à titre de président du conseil du cabinet. Me Barbeau succède à Me William Braithwaite qui a rempli deux mandats à titre de président du conseil et qui poursuivra sa pratique en fusions et acquisitions à Toronto.



Marc Barbeau

Marc Barbeau a bâti une pratique en fusions et acquisitions, en régie d'entreprises et en restructurations, et a mené certaines des plus importantes transactions au Canada. Il a été reconnu pour son expertise dans ces domaines. Me Barbeau est professeur auxiliaire à la faculté de droit de l'Université McGill et mettra cette expertise et ces connaissances supplémentaires à profit dans son rôle de président du conseil du cabinet. Me Barbeau maintiendra sa pratique et son rôle d'associé au sein du groupe Droit des affaires du bureau de Montréal.

De plus, les membres suivants ont été nommés à des postes de direction du cabinet en tant qu'associés directeurs dans trois villes canadiennes : Curtis Cusinato à Toronto, Warren Katz, à Montréal et Chrysten Perry, à Calgary.



Curtis Cusinato

Curtis Cusinato – Me Cusinato est un associé pratiquant le droit des sociétés et des valeurs mobilières. Il a établi son expertise dans les opérations transfrontalières de fusions et d'acquisition et sur les marchés des capitaux pendant deux décennies, conseillant des sociétés ouvertes et fermées, des entreprises multinationales, de même que des groupes de capital-investissement

et des banques d'investissement. La vaste expérience de Me Cusinato couvre un large éventail d'industries. Me Cusinato maintiendra activement sa pratique alors qu'il assumera son nouveau rôle en collaboration avec Anne Ristic, co-associée directrice, qui occupe cette fonction depuis 2016.



Warren Katz

Warren Katz – Associé et ancien chef du groupe Droit des affaires du bureau de Montréal, Me Katz a établi sa pratique en fusions et acquisitions, capital-investissement et en financement d'entreprises. Il a acquis une vaste expérience dans la prestation de conseils à des sociétés ouvertes et fermées dans le cadre d'opérations d'acquisition, de dessaisissement, d'investissement, d'émission de titres et de privatisation. Me Katz représente régulièrement des preneurs fermes dans des appels publics à l'épargne. Me Katz s'acquittera de ses nouvelles fonctions à titre d'associé directeur tout en poursuivant activement sa pratique.



Chrysten Perry

Chrysten Perry – Associée au bureau de Calgary et co-chef du groupe national en droit de l'énergie, Me Perry compte plus de 30 ans d'expérience en droit des sociétés et des affaires touchant les projets et le développement énergétiques et les fusions et acquisitions, tant dans les secteurs conventionnels qu'émergents. Elle possède ainsi une vaste expérience relativement à tous les aspects des occasions d'affaires et à tous les défis auxquels font face les joueurs de l'industrie de l'énergie. En plus de ses fonctions d'associée directrice, Me Perry maintiendra sa pratique bien établie dans le marché de Calgary.

The American College of Trial Lawyers Creates the Beverley McLachlin Access to Justice Award to Honor The Right Hon. Beverley McLachlin, P.C.

The American College of Trial Lawyers (the College) has announced the creation of the Beverley McLachlin Access to Justice Award to The Right Honourable Beverley McLachlin, P.C. The award, named in her honor, is to be presented to a judge or a member of the bar in the United States or Canada, whether or not a Fellow of the College, who has played an exceptional role in creating and promoting access to justice. The award will recognize innovative measures or extraordinary personal commitment and professional dedication which have enhanced access to justice in the United States or Canada.

The award, created upon Chief Justice McLachlin's retiring from the Supreme Court of Canada in 2017, serves to deliver a powerful message on behalf of the College, both in relation to the role of women in the legal profession and in relation to the importance of access to justice, which ties to the core mission of the College.

College President Jeffrey S. Leon, LSM said, "During her tenure, former Chief Justice McLachlin made improvement of access to justice central to her quest to advance the rule of law and advance the administration of justice in Canada. We are so pleased that she has allowed us to create the award in her honor. It is important in the United States and Canada to recognize and celebrate those who have made singular pro bono contributions to access to justice. Too often such important work fails to get the recognition it deserves."

Past President of the College David W. Scott, O.C., Q.C. said in his introduction of Chief Justice McLachlin: "Chief Justice McLachlin was the first woman Chief Justice and the longest serving occupant of such high office in the history of

the court. No one would question her enormous success on the court. Indeed, Canadians would have no hesitation in saying that she was the single most important jurist in its history. The love and respect with the bar and the community at large have for Beverley McLachlin goes without saying and is a principal feature in her legacy. Chief Justice McLachlin enjoyed all the qualities necessary for a superb judge and more as a person. She was thoroughly impartial, independent, a delight to appear before, extraordinarily democratic in her management of the court, and notoriously collegial with her colleagues.

"Throughout her career, the Chief Justice has displayed an inspiring interest and commitment to the development of access to justice initiatives. Her most important achievement in access activities is her establishment, while sitting as a member of the Court, of the Action Committee on Access to Justice in Civil and Family Matters. The Committee was established with representation from the Bar, the government, the judiciary, and an impressive array of officials involved in the administration of justice," said Scott.

In her acceptance remarks, Chief Justice McLachlin said, "Access to justice is essential to the effective protection of fundamental rights and hints to the rule of law. That is why I am so deeply touched and deeply honored by the creation of this award for access, for people who labor and achieve much in enhancing access to justice.



The RH Beverley McLachlin, former Chief Justice of the Supreme Court of Canada.

"People, I believe, are hardwired for justice. No matter how humble, they feel they should be treated fairly by governments, by institutions, by other fellow citizens. When the state denies that right to get vindication, we lose something. We lose something very important to what it is to be a citizen and what it is to be joined together as a nation. Access to justice grew from there in my imagination, in my heart. I, sometimes to the tedium and boredom of others, talk about it rather too much, perhaps, but I do believe it remains essential. Many see justice as a fringe, access to justice as something you can get if you can afford it, if you are willing to pay for it, if you are willing to put up with delays, but that I, believe, is not how it should be. Justice is not a frill. It is not a luxury. It is a fundamental right of every woman, man, and child."

Chief Justice McLachlin was called to the Alberta Bar in 1969 and to the British Columbia Bar in 1971. She practiced law in Alberta and British Columbia and also taught for seven years in the Faculty of Law at the University of British Columbia as a tenured Associate Professor. Though recently retired in

December of 2017, her judicial career began in April 1981 when she was appointed to the Vancouver County Court. Four months later, she was appointed to the Supreme Court of British Columbia before being elevated to the British Columbia Court of Appeal and then appointed Chief Justice of the Supreme Court of British Columbia in September 1988. Seven months later, she was sworn in as a Justice of the Supreme Court of Canada. In January of 2000, her honour was appointed Chief Justice of Canada, and has the distinct honor to be the first woman in Canada to hold this position, as well as being Canada's longest serving Chief Justice. In addition to her judicial duties at the Supreme Court, Chief Justice McLachlin has chaired the Canadian Judicial Council, the Advisory Council of the Order of Canada, and the Board of Governors of the National Judicial Institute. Her reputation now has an international luster with her appointment earlier this year as a member of Hong Kong's Court of Final Appeal. She has joined Arbitration Place in Ottawa and Toronto and will work as an arbitrator and mediator in Canada and internationally. She is also the author of numerous articles and publications.

Beverley McLachlin Appointed To Hong Kong's Highest Court

Source : HuffPost

Retirement apparently isn't Beverley McLachlin's cup of tea. The Hong Kong judiciary announced Wednesday that Canada's former chief justice of the Supreme Court will be joining its top court.

McLachlin has been named a non-permanent judge in the Court of Final Appeal. And her appointment will be a historic one: she and U.K. Supreme Court Judge Baroness Brenda Hale will be the first non-permanent judges in the special administrative region, according to the South China Morning Post.

In Hong Kong, a chief justice sits at the top of the Court of Final Appeal. Below the chief justice are three permanent judges and panels of non-permanent judges from Hong Kong and abroad.

There is a maximum of 30 non-permanent judges.

It's another career milestone for McLachlin, who was appointed by prime minister Jean Chrétien in 2000 as chief justice of the Supreme Court of Canada — becoming the first woman to hold the role.



Beverley McLachlin reacts during a news conference in Ottawa on Dec. 15, 2017.

McLachlin carved a legacy being an activist judge. The court under her tenure, famously clashed with prime minister Stephen Harper.

On her last day, she looked back at her 17 years as chief justice to share the file she considers to be a hallmark of her time on the Supreme Court.

"If I had to pick out something, I would say I'm proud of the work the court has done on the Indigenous files and in the development of a legal structure into which Indigenous rights can function and I've also been very honoured and felt very privileged to play a small role in the development of Charter rights and freedoms," she told media in December.

McLachlin decided to retire after a 36-year judicial career.



Votre priorité, c'est le droit. Notre priorité, c'est vous.

Créons ensemble un portefeuille de protections et de patrimoine élaboré selon vos critères.

FINANCIÈRE DES AVOCATS



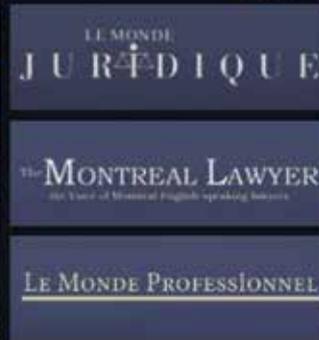
Le Financier des avocats est une marque de commerce de l'AABC.

Depuis 33 ans | 1984-2017

Accueil | Nous rejoindre | Plan du site

The Montreal Lawyer | Le Monde Juridique >>

Suivez-nous sur  



Le Monde Juridique

The Montreal Lawyer

Le monde professionnel



Les dernières actualités



25 octobre 2018

Budget annuel de Barreau de l'Ontario 2019

Aujourd'hui, le Conseil d'administration du Barreau a approuvé une augmentation minimale des cotisations annuelles que les avocats et parajuristes verseront au Barreau en 2019. Les avocats paieront un montant supplémentaire de 18 \$, portant leur cotisation annuelle à 2 201 \$, et les parajuristes paieront un montant supplémentaire de 15 \$, portant leur cotisation annuelle à 1 115 \$. « Je suis [...]

[Lire la suite](#)

24 octobre 2018

Parution de « Fusions, scissions et apports partiels d'actifs dans les associations – Bonnes pratiques »

DELSOL Avocats a le plaisir d'annoncer la parution de l'ouvrage « Fusions, scissions et apports partiels d'actifs dans les associations – Bonnes pratiques » co-rédigé avec In Extenso. Depuis plusieurs années, les associations et fondations ont tendance au regroupement pour diverses raisons (problème de gouvernance, contraintes budgétaires, crise du bénévolat ou volonté de professionnaliser leurs activités). Ce [...]

[Lire la suite](#)



24 octobre 2018

Mesures applicables aux diverses clientèles de l'Autorité en cas d'interruption des

News Highlights



20 octobre 2018

The American College of Trial Lawyers Creates the Beverley McLachlin Access to Justice Award to Honor The Right Hon. Beverley McLachlin, P.C.

The American College of Trial Lawyers Creates the Beverley McLachlin Access to Justice Award to Honor The Right Hon. Beverley McLachlin, P.C. The American College of Trial Lawyers (the College) has announced the creation of the Beverley McLachlin Access to Justice Award to The Right Honourable Beverley McLachlin, P.C. The award, named in her honor, [...]

[Read more](#)



20 octobre 2018

The Honourable Madam Justice Sheilah L. Martin, Judge of the Supreme Court of Canada, Receives Honorary Fellowship

Madam Justice Martin Joins Sixteen Other Canadian Honorary Fellows The American College of Trial Lawyers (the College) presented The Honourable Madam Justice Sheilah L. Martin of the Supreme Court of Canada with Honorary Fellowship at its Annual Meeting in New Orleans, Louisiana, on Saturday, September 29, 2018. The American College of Trial Lawyers is composed [...]

[Read more](#)

SOLUTIONS DE PLACEMENT ET D'ASSURANCE

Exclusives à la communauté juridique



Des produits financiers à forte valeur et à faible coût conçus spécialement pour les avocats et leurs familles ainsi que les employés de cabinet et leurs familles.

Investments

- Fonds de placements
- Produits à intérêt garanti
- Régimes individuels et de groupe
 - REER
 - CELI
 - FERR
 - Comptes non enregistrés
 - Retraite

Assurances

- Vie
- Maladies graves
- Invalidité / Frais généraux
- Maladie et dentaire
- Avantages sociaux
- Bureau
- Auto et habitation
- Voyage

**FINANCIÈRE
DES AVOCATS**

Soyez prêts.



Communiquez avec nous aujourd'hui ! financieredesavocats.ca ou 1.800.267.2242